

COMMUNE DE STAFFELFELDEN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE STAFFELFELDEN SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2025

Sous la présidence de Monsieur Thierry BELLONI, maire

M. le Maire ouvre la séance à 19 heures en souhaitant la bienvenue à tous les membres du conseil municipal, à la presse et aux auditeurs présents dans la salle.

PRÉSENTS

M.	Th. BELLONI, maire
Mmes	C. MIESCH, L. SCHLEER
MM.	G. DUMEZ, C. FURST, J. GENET, adjoints
Mmes	C. CAPELETO, J. KOLLROS, M. NEUBERT, I. ZAWADZKI, M-D ZIEBA
MM.	J. FISCHER, A. HENON-HILAIRE, D. HEROLD

PROCURATIONS

Mme	M. TOETSCH	à	J. GENET
Mme	A. KLAKOSZ	à	G. DUMEZ
Mme	C. DAVAL	à	C. FURST
M.	R. STEINBACH	à	C. MIESCH
M.	P. RISSER	à	J. KOLLROS
M.	F. RISACHER	à	M. NEUBERT
Mme	M-J SUTTER	à	L. SCHLEER

EXCUSÉS

Mme	E. GARDILLON
Mme	S. MATYSIAK
M.	R. PYNAERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE M. Alexandre HENON HILAIRE

Assisté de M. Ludovic MARINONI, directeur général des services.

POINT N° 1 - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

- 1.1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- 1.2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 SEPTEMBRE 2025
- 1.3. DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

POINT N° 2 – RESSOURCES HUMAINES

- 2.1. CONVENTION DE PARTICIPATION 2026-2031 – RISQUE PRÉVOYANCE
- 2.2. CONTRAT D'APPRENTISSAGE

POINT N° 3 - AFFAIRES FINANCIÈRES - BUDGET 2026 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

POINT N° 4 - AFFAIRES INTERCOMMUNALES

- 4.1. TERRITOIRE D'ÉNERGIE ALSACE
 - a) RÉVISION DES STATUTS
 - b) RAPPORT D'ACTIVITÉ - EXERCICE 2024
- 4.2. SIVU BP HARDT – RAPPORT ANNUEL 2024
- 4.3. CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES – RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES – RECONVERSION FRICHES INDUSTRIELLES – M2A

POINT N° 5 - AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIO-CULTURELLES - CONVENTION DE FINANCEMENT ET D'OBJECTIFS – CAF / CSC LA MARGELLE

POINT N° 6 - DIVERS

POINT N°1 – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**1.1. - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à la désignation d'un secrétaire de séance à l'ouverture du conseil municipal.

M. Alexandre HENON HILAIRE est désigné comme secrétaire de séance et est assisté par le directeur général des services.

1.2. - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 SEPTEMBRE 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 29 septembre 2025 a été transmis à chaque membre du conseil municipal. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté **à l'unanimité**.

1.3. - DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

En application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions qui ont été prises en vertu de la délibération du 25 mai 2020 adoptant les délégations du Conseil municipal au maire.

Concernant la période du 1^{er} au 30 septembre 2025 :

- CONCESSIONS FUNÉRAIRES : un octroi de nouvelle concession de terrain.
- ASSURANCES :

Déclarations de sinistre :

Date	Description	Tiers	Assurance
12/09/2025	Pierre projetée sur un parebrise d'un tiers lors d'une opération de débroussaillage		GROUPAMA GRAND EST
24/09/2025	Choc d'un véhicule contre un candélabre : rue Prince Charmant	Identifié	GROUPAMA GRAND EST

Après exposé, le Conseil municipal prend acte du bilan concernant la période du 1^{er} au 30 septembre 2025.

POINT N° 2 - RESSOURCES HUMAINES**2.1. - CONVENTION DE PARTICIPATION 2026-2031 – RISQUE PREVOYANCE**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Claudine MIESCH, première adjointe, pour présenter ce point.

Le Centre de Gestion a souscrit au 1^{er} janvier 2019 une convention de participation risque « Prévoyance » qui arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Toutefois, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin avait décidé d'engager une démarche visant à mettre en place une nouvelle convention de participation mutualisée risque « Prévoyance » à compter du 1^{er} janvier 2026 pour les collectivités et établissements publics affiliés qui le souhaiteraient.

Pour rappel, le Conseil municipal a mandaté, par délibération du 7 avril 2025, le Centre de Gestion pour mener une négociation avec les différents représentants afin d'aboutir à un accord collectif local.

À l'issue de la procédure de mise en concurrence, d'une phase de négociation et à la lecture du rapport d'analyse, il est apparu que le groupement CNP Assurances / Relyens a proposé l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères fixés dans le cahier des charges.

Ainsi, il est proposé aux collectivités une convention de participation « Prévoyance » à compter du 1er janvier 2026 souscrite auprès de CNP Assurances / Relyens.

Après délibération, le Conseil municipal décide **à l'unanimité** :

- **D'ADHÉRER** à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 1er janvier 2026 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général ;
- **D'ACCORDER** une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ayant souscrit au contrat référencé par la convention de participation ;
- **DE MAINTENIR** le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 35,00 € (trente-cinq-euros) par mois.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation risque Prévoyance proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

2.2. - CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Claudine MIESCH, première adjointe, pour présenter ce point.

Il est proposé au Conseil municipal de valider l'embauche d'un nouvel apprenti désirant préparer un CAPa Paysage pour une durée de 2 ans à compter du 1er septembre 2025.

La demande d'avis préalable auprès du Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Haut-Rhin pour l'accueil d'un apprenti a été transmise le 24 juillet 2025.

En date du 9 octobre 2025, ce comité a émis un avis favorable enregistré sous le numéro **CST2025/277**.

La rémunération est basée sur le SMIC. Elle est calculée en fonction de l'âge de l'apprenti recruté et du niveau du diplôme préparé.

Après délibération, le Conseil municipal **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** cette proposition d'embauche.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'apprentissage correspondant.

POINT N° 3 - AFFAIRES FINANCIÈRES - BUDGET 2026 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à M. Johan GENET, adjoint aux finances, pour présenter le rapport d'orientations budgétaires 2026.

La loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République prévoit qu'un débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédent l'examen du budget primitif dans les communes de plus de 3 500 habitants.

L'objet du DOB est aussi de définir les grandes lignes d'investissement et de fonctionnement ainsi que la politique fiscale correspondante.

Le rapport rappelant le contexte budgétaire et présentant une analyse de la situation financière de la collectivité ainsi que les perspectives financières pour l'année à venir a été soumis pour avis à la commission des finances du 15 octobre 2025 et a été remis à chaque conseiller municipal.

M. HEROLD « *Quel montant représenterait la taxe d'habitation pour les résidences secondaires non occupées ?* »

M. le Maire « *Cela représente moins de 10 000€.* »

M. HEROLD « *Concernant les investissements, il y a-t-il un risque que les projets 2024-2026 n'aboutissent pas en cas de non réélection ?* »

M. le Maire « *Notre Conseil municipal a voté ces projets. Ils sont budgétisés et bénéficient parfois de subventions. Le prochain Conseil municipal élu en mars prochain aura le choix de continuer ses projets ou de les arrêter.* »

Mme CAPELETO « *Malgré les difficultés que nous rencontrons, la situation financière de la commune est bonne. Tous les projets en cours ont du sens.* »

M. le Maire « *Ma volonté était, comme en 2019, de voter le budget avant le 1^{er} janvier afin de ne pas être bloqué jusqu'en mars.* »

Après débat, le Conseil municipal prend acte des orientations présentées.

POINT N° 4 - AFFAIRES INTERCOMMUNALES

4.1. - TERRITOIRE D'ÉNERGIE ALSACE

a) RÉVISION DES STATUTS

Les statuts actuels de Territoire d'Énergie Alsace (TEA) datent de 2021. Cette révision avait tenu compte des premières évolutions dans les activités de TEA dont le changement de dénomination, l'exercice de la compétence optionnelle « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques – IRVE » et l'accompagnement des collectivités dans la recherche des différentes « Redevances d'Occupation du Domaine Public – RODP ».

Depuis cette date, de nombreuses évolutions sont intervenues :

- Plusieurs lois et règlements dans le domaine de la transition énergétique positionnent les syndicats d'énergie sur des missions optionnelles nouvelles ;
- Localement, TEA a renforcé son action au profit de ses membres, et souhaite pouvoir aller encore au-delà en s'investissant pleinement dans la transition énergétique ;
- Fort désormais de 345 membres, notre syndicat doit également veiller à la représentation territoriale de son assemblée délibérante.
- Enfin, en 2022, la FNCCR a produit un modèle national de statuts qui sécurise l'action des syndicats d'énergie au service de leurs collectivités adhérentes. Ainsi, le Comité Syndical du 23 septembre 2025 a adopté un projet de nouveaux statuts prenant en compte ces éléments.

Concrètement, les évolutions statutaires proposées s'attachent à :

- Clarifier les compétences et domaines d'intervention de TEA ;
- Préparer l'avenir en intégrant dans les statuts les propositions de notre feuille de route ;

- Améliorer la gouvernance de TEA en augmentant le nombre de représentants à l'assemblée délibérante à 50 membres et en modifiant le mode de fonctionnement des suppléants.

Pour faciliter la lecture, les modifications figurent en rouge dans le projet adopté par le Comité Syndical.

Le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet des statuts révisés.

Le conseil municipal décide d'émettre **à l'unanimité** un avis favorable au projet de statut révisé de Territoire d'Énergie Alsace.

b) RAPPORT D'ACTIVITÉ - EXERCICE 2024

En application de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, Territoire d'Énergie Alsace est tenu de communiquer aux communes membres son rapport d'activité 2024.

Après exposé, le Conseil municipal prend acte de ce rapport d'activité.

4.2. - SIVU BP HARDT – RAPPORT ANNUEL 2024

Monsieur le Maire donne la parole à M. Christophe FURST, adjoint aux associations et au cadre de vie, pour présenter ce point.

En application de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le SIVU BP HARDT est tenu de communiquer aux communes membres son rapport annuel pour l'année 2024.

M. GENET « Il y a-t-il des tests effectués ? »

M. FURST « *Tous les tests obligatoires sont faits. Suez a été missionné par le SIVU BP HARDT pour effectuer des analyses complémentaires.* »

M. GENET « *Depuis que les champs captant ont été réactivés sur notre ban, est-ce que l'exploitant agricole qui cultive les parcelles concernées a été restreint dans l'utilisation de certains engrains ?* »

M. FURST « *Un périmètre de protection a été mis en place autour des zones de captage.* »

Après exposé, le Conseil municipal prend acte de ce rapport d'activité.

4.3. - CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES – RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES – RECONVERSION FRICHES INDUSTRIELLES – M2A

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) Grand Est a procédé à un contrôle conjoint de m2A et de la Ville de Mulhouse portant sur la reconversion des friches industrielles pour les exercices 2018 et suivants.

Le contrôle a été ouvert fin août 2024 et l'entretien de fin de contrôle avec le Président de m2A a eu lieu le 16 janvier 2025. Après examen de la réponse aux observations provisoires, la chambre a notifié à m2A le rapport d'observations définitives le 20 août 2025.

Conformément à la réglementation le rapport d'observations définitives a été communiqué au Conseil d'Agglomération, lors de sa séance du 13 octobre et a donné lieu à un débat.

En vertu de l'article L243-8 du code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives a été transmis aux maires de chaque commune membre de m2A afin d'être présenté au plus proche conseil municipal pour en débattre.

Le rapport d'un peu plus de 100 pages souligne notamment :

- le travail conséquent entrepris en matière de lutte contre l'artificialisation, de requalification des friches et la stratégie volontariste des collectivités,
- m2A s'est entouré de nombreux partenaires et la chambre a constaté la mobilisation de nombreux outils contractuels,
- la Chambre a analysé plus finement la reconversion de 2 friches : quartier DMC et Fonderie à Mulhouse et souligné la coordination des interventions de m2A et de la Ville de Mulhouse tout en mobilisant des partenariats et des financements externes importants,
- la Chambre a en outre étudié la reconversion de 130 ha de friches, essentiellement minières, en centrales photovoltaïques par des sociétés privées.

La chambre régionale des comptes formule, à l'attention de m2A, deux recommandations et deux rappels du droit.

Concernant les recommandations :

- la première porte sur la mise en place d'une stratégie foncière ; en la matière m2A s'appuiera sur les investigations conduites dans le cadre du futur PLUi pour finaliser et conduire la stratégie afférente afin de mobiliser le foncier à vocation économique notamment ;
- la seconde porte sur le suivi des installations photovoltaïques. La mise en place des indicateurs de suivi dans ce domaine passera par un protocole d'échange d'informations avec les services de l'Etat dans le cadre du pilotage du Plan climat.

Quant aux rappels aux droits :

- si l'observatoire de l'habitat et du foncier n'a pas été formellement mis en place, cet observatoire existe dans les faits et pour répondre aux attentes de la CRC, l'Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale (AFUT) Sud-Alsace sera missionnée dans les prochains mois pour rassembler l'ensemble des éléments et publier un observatoire selon les dispositions réglementaires ;
- l'important travail de recensement en matière d'inventaire des zones d'activité économique de m2A est souligné par la CRC. Il reste à engager la consultation des 7000 propriétaires et occupants puis de soumettre l'inventaire au Conseil d'agglomération dans les prochains mois.

Le rapport est consultable en ligne : <https://www.ccomptes.fr>.

Comme le prévoit le Code des Juridictions financières, il appartient au conseil municipal de débattre sur ce rapport et d'en prendre acte en sa qualité de commune membre de m2A.

M. HEROLD

« Concernant la friche industrielle de Staffelfelden, il y a des projets existants de longue date. Des sanctions peuvent être prises à l'encontre des propriétaires acquéreurs qui n'ont pas mis en œuvre les projets pour lesquels ils ont été choisi. »

M. DUMEZ

« Notre friche minière va être utilisée à 40% dans le cadre du futur lotissement – la partie est. Les 60% restant seront rendus à la nature, pour la partie centrale et la partie ouest. C'est dans cette partie qu'il y avait le plus de choses à préserver, environnementalement parlant. Ces 60% de zone seront donc déclassés et sous le contrôle d'un organisme environnemental qui va vérifier si tout ce qui a été indiqué dans le dépôt du projet d'aménagement est respecté. »

M. le Maire

« À la Z.A.C. Marie Louise, presque tous les terrains sont sous compromis ou ont été vendus. Il reste uniquement une petite parcelle qui pourrait trouver preneur prochainement. Concernant la parcelle prévue pour Everplast, cela a pris énormément de retard car ils ont eu des soucis financiers. Nous sommes en train de reconsiderer les choses avec m2A, via Citivia qui est le concessionnaire. La parcelle concernant Décathlon est toujours sous compromis de vente. »

M. HEROLD

« Que pouvons-nous faire pour des personnes comme M. Baumgartner qui s'est engagé à rénover ses terrains ? Normalement il y a un délai pour mettre en œuvre son projet et il n'a rien fait depuis 2014. Aujourd'hui il ne se passe rien et

sous prétexte qu'il est également investisseur à Wittelsheim on ne réagit pas là-dessus. »

M. le Maire « *Il est dans une période de temporisation.* »

Après exposé, le Conseil municipal prend acte du rapport d'observations définitives concernant la reconversion de friches industrielles.

POINT N° 5 - AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIO-CULTURELLES - CONVENTION DE FINANCEMENT ET D'OBJECTIFS – CAF / CSC LA MARGELLE

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Linda SCHLEER, adjointe à la jeunesse et à la communication, pour présenter ce point.

Par délibération du 23 juin 2025, le conseil municipal a reconduit le partenariat avec le Centre Socio-Culturel « La Margelle » en actant la convention liant les deux structures qui permet notamment le versement de la subvention de fonctionnement annuelle fixée à 190 000€ pour les quatre prochaines années.

En parallèle, une convention de financement et d'objectifs est en œuvre depuis plusieurs années et notamment depuis que la Margelle a été agréé Centre Socio Culturel en 2019.

Pour rappel, cette convention a pour objet de :

- Favoriser une politique concertée entre la Ville et la CAF, destinée à appréhender et à soutenir de manière globale et cohérente, l'animation de la vie sociale sur le territoire de Staffelfelden ;
- Réaffirmer les volontés, les orientations et les objectifs partagés ;
- Poursuivre l'engagement partenarial de la CAF et de la collectivité afin de garantir le bon fonctionnement du centre social ;
- Garantir une visibilité au centre social en termes de financement ;
- Permettre au centre social d'exercer ses missions dans des locaux adaptés à ces dernières.

Il y a donc lieu à présent de signer la convention couvrant la période 2025-2028.

Les détails figurent dans le projet de convention.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le projet de convention ci-annexé.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention correspondante et tout document y afférent.

POINT N° 6 - DIVERS

6.1. - REMERCIEMENTS

Suite aux noces de diamant : Marie et Jules HOFMANN

Suite aux noces de palissandre :

- Marcelle et Auguste DIETERLEN
- Jeanine et Bernard HUBRECHT

Suite à anniversaire :

- M. WOLF Daniel (75 ans)
- M. TSCHAEGLE Gérald (90 ans)

6.2. – INTERVENTIONS

Mme MIESCH

« Le don du sang a eu lieu le 13 octobre avec 51 donneurs dont 4 nouveaux volontaires. La moyenne d'âge est entre 30 et 40 ans, ce qui est plutôt de bons augures pour la suite. Les dates sont déjà réservées pour l'année prochaine, en mai et en octobre.

Le camion M ta santé sera présent les 3 et 4 mars 2026 sur le parvis de la Mairie pour organiser des rendez-vous de dépistage des cancers du sein et de l'utérus grâce à un mammographe mobile et des frottis. Les médecins à bord peuvent effectuer des entretiens de prévention.

La fête des séniors aura lieu le 13 décembre prochain à la Galerie.

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 10h15 avec une petite exposition à la salle polyvalente faite par M. Kuhn, un habitant de Bollwiller. »

M. FURST

« La brigade verte a effectué ces dernières semaines une campagne d'identification du moustique tigre et il s'avère que la commune est infectée. Des dispositions seront prises dans les prochaines semaines par la commune pour informer la population et les agents.

La parade d'Halloween aura lieu le vendredi 31 octobre à 18h avec un départ aux ateliers communaux.

La Staffala Ski Party aura lieu le 8 novembre prochain à la Galerie.

Le marché de Noël aura lieu les 6 et 7 décembre. »

M. le Maire

« Le prochain conseil municipal aura lieu le 22 décembre 2025. »

Mme SCHLEER

« L'exposition « Le Spatial et moi » sera ouverte au public le mercredi 5 novembre de 18h à 21h. Les établissements scolaires viendront visiter cette exposition le mardi et le jeudi. »

La séance est close à 20h15.

Le secrétaire de séance
Alexandre HENON HILAIRE

Le Maire
Thierry BELLONI